

PLAN INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ (PiCM) DE SENEFFE ET DE MANAGE

PHASE III - FICHES-PROJETS

FP-MA 2

INTITULÉ DU PROJET :

Charte d'aménagement répondant aux objectifs de la hiérarchisation future du réseau

Enjeu du PiCM :

Réaliser une charte d'aménagement en lien avec la hiérarchisation du réseau routier.

Objectif opérationnel du PiCM :

Catégoriser les voiries selon leur fonction.

Description du projet :

Cette charte a pour objectif de donner les grandes orientations de la politique d'aménagement des voiries à l'échelle de l'entité. Ces aménagements doivent garantir la fonction qui a été déterminée pour chaque voirie sur la carte de hiérarchie du réseau viaire en phase 2.

Justification du projet :

- Projet indispensable à toute politique de mobilité sur l'entité.

Localisation :

- Commune de Manage

Tâches à réaliser :

- Voir planches graphiques

Maître d'Ouvrage :

- Commune de Manage
- SPW

Partenaires :

- SPW-DGO1-DGO2, Direction des Routes de Mons, Zone de Police de Mariemont, IBSR, Commune de Manage

Objectif(s) visé(s) par le projet :

- Mise en évidence des approches de noyaux villageois
- Sécurisation des usagers lents
- Diminution de la vitesse des automobilistes

Lien avec un autre projet du PiCM :

- /

Estimation globale du coût :

- Sans objet

Origine du financement :

- SPW-DGO 1,2, 4

Programme de réalisation et priorités :

- Priorité 1

Annexes :

- FP-Ma 2

CHARTE D'AMENAGEMENT REpondant AUX OBJECTIFS DE LA HIERARCHIE FUTURE DU RESEAU ROUTIER

Catégorie	Voirie de transit autoroutier	Voirie de transit routier	Voirie de liaison principale	Voirie de liaison secondaire	Desserte locale
Fonction	Elle relie des pôles urbains extérieurs éloignés. Elle accueille un trafic trouvant son origine et sa destination en dehors de l'entité. Elle permet une circulation interrégionale, nationale voire internationale.	Elle relie des pôles extérieurs proches. Elle accueille un trafic trouvant son origine et sa destination en dehors de l'entité. Elle permet une circulation régionale. Elle traverse rarement des zones urbanisées.	Elle assure la liaison entre les principaux noyaux de l'entité et les entités voisines. Elle permet un rabattement vers les voies de transit. Elle permet une circulation régionale et locale. Elle peut traverser des zones urbanisées.	Elle assure la liaison entre les noyaux villageois. Elle permet un rabattement vers les voies de transit et de liaisons principales. Elle permet une circulation locale. Elle traverse souvent des zones urbanisées.	Elle assure une desserte des quartiers résidentiels. Elle permet un rabattement vers les voiries de liaison. Elle permet une circulation très locale. Elle traverse des zones résidentielles.
Rôle	Rôle de mobilité	Rôle de mobilité	Rôle d'accessibilité	Rôle d'accessibilité	Rôle d'accessibilité
Flux	Très importants	Importants	Moyens	Limités	Très limités
Types de circulation	Circulation automobile. Poids lourds.	Circulation automobile. Poids lourds.	Circulation automobile. Poids lourds limités.	Circulation automobile. Poids lourds à éviter. Charroi agricole	Circulation automobile limitée. Poids lourds interdit sauf exception.
Vitesse	120 km/h (90 ponctuellement)	90 km/h	70-50 km/h (30 ponctuellement)	70-50-30 km/h	50-30-20 km/h
Configuration	2x2	2x2 - 2x1	2x1	2x1 ou 1,5 bande	2x1 - sens unique
Matériaux	Béton / asphalte	Béton / asphalte	Asphalte, béton imprimé	Asphalte, béton imprimé, pavage	Asphalte, béton imprimé, pavage
Stationnement	NON	NON	Quand présence d'habitations ou de commerces	Stationnement organisé (alterné, en chaussée,...)	Stationnement organisé (alterné, en chaussée,...)
Présence d'une ligne TEC	NON	Ligne de transit	OUI	Parfois	NON
Pistes cyclables	NON. Cyclistes interdits	Cyclistes en site propre et sécurisé (D7)	Cyclistes en site propre et sécurisé (D7, D9/D10)	Cyclistes intégrés à la circulation ou D7, D9/D10	Cyclistes intégrés à la circulation
Présence de poids lourds	OUI	OUI	OUI	A éviter	NON
Types de croisement	Aucun	Giratoires	Carrefours à feux, priorité de droite, petits giratoires	Croisement classique, priorité de droite	Croisement classique, priorité de droite
Aménagement de sécurité ou limiteur de vitesse	NON	NON hormis aux croisements	Dévoisement, modification en terme d'éclairage,...	Dévoisement, plateau, rétrécissement, éclairage spécifique,...	Zone 30 ou 20, dévoisement, plateau, rétrécissement, éclairage spécifique,...
Trottoir	NON	Trottoir ou accotement en site propre	En site propre	En accotement	En accotement ou intégrés à la circulation
Plantations	Zone tampon et/ou berme centrale engazonnée	Hauts-tiges en alignement, berme centrale plantée ou engazonnée	Hauts-tiges en alignement, berme centrale plantée ou engazonnée	Hauts-tiges en alignement, massifs arbustifs, haies, engazonnement	Hauts-tiges en alignement ou en isolé, massifs arbustifs, haies, engazonnement
Eclairage	Fonctionnel autoroutier (sodium basse pression), h = 10-12m	Fonctionnel de type autoroutier (sodium basse pression), h = 8m	De 2 types : Fonctionnel (sodium haute pression) h entre 6 et 8m et plus urbain voire décoratif dans les zones agglomérées, h entre 5 et 6m	Eclairage urbain aux iodures métalliques, h<6,00m	Eclairage urbain ou décoratif aux iodures métalliques, h<5,00m